FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité

DE ROUBAIX-TOURCOING

Mercredi 18 Février 1920

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

Netteté

Le citoyen Frossard, secrétaire de la Commission administrative du Parti Socialiste, pose nettement la question relative à la Troisième Internationale. Catégorique dans ses sentiments, il exprime fidèlement la pensée de nombreux membres du Parti Socialiste.

Cette expression est émouvante. A Moscou ? Comment ? En réfléchissant aux conséquences extrêmes dont le Parti tout entier souffrirait si, s'en rapportant trop à la voix du cœur, on abandonnait la voix de la raison, je me reporte aux premiers jours de la mobilisation, en 1914, quand nous entendions crier : « A Berlin ! via Cologne ! » nous disions aussi : « A Berlin ? Comment ? »

Frossard a raison : « Plus commode à dire qu'à faire » car si nous continuons à vivre d'un régime d'expressions sentimentales et individualistes, le Parti s'engagera dans la voie des divisions profondes et nous revivrons les errements du passé pour reprendre, hélas ! souvent trop tard, le chemin des réalisations pratiques qui s'imposent pour le bien-être du prolétariat mondial.

En effet sans entrer dans les questions de détail que démontre Frossard, dans sa critique contre le sentimentalisme extrême, il a raison de peindre ce tableau plaçant le Parti Socialiste dans la situation des figurants de théâtre qui prennent un air martial pour répéter « marchons ! marchons ! » et marquent obstinément le pas sur place.

Je suis en pleine communion d'idées avec lui pour faire appel à la réflexion des camarades sérieux en posant la question sur son véritable terrain et de n'engager le Parti qu'après avoir discuté avec sang-froid et pris toutes garanties indispensables contre des prétentions légères allant jusqu'à des éliminations inacceptables.

L'exclusif nuit à tout. Nous souffrons trop de cette méthode nébuleuse frappant aussi facilement les camarades d'un ostracisme outrancier et d'accusation de traîtrise au socialisme quand il aura plu à des gens dont toute la vie politique et de journalisme n'aura été consacrée qu'à des critiques à l'égard de membres qui ne pensent pas comme eux. Nous avons vécu cela au Congrès confédéral de Lyon, au cours duquel, avec courage, les camarades Merrheim, Dumoulin et Jouhaux surent stigmatiser comme il convient leurs auteurs.

Une plus saine besogne est à accomplir. Le Parti Socialiste se doit tout entier à une opposition à la politique bourgeoise. Toute son activité doit converger vers une action collective concertée avec l'organisation syndicale ouvrière pour mener à bon escient la propagande économique et sociale.

Pendant que la méthode de critiques fait jour à de nouvelles divisions dans le monde socialiste et syndicaliste, le patronat en profite pour obtenir des Pouvoirs publics plus de facilité dans l'application d'un système d'organisation du travail plus en harmonie avec les intérêts du capitalisme. M. Cordonnier en a fait un exposé dont l'interview, paru samedi, fait pressentir les dangers.

Pendant qu'en France on discute, les nations voisines prennent des mesures protectionnistes pour le travail. Prenons l'exemple de l'Italie : alors que chez nous l'exode des travailleurs est organisée dans des conditions désastreuses pour les ouvriers, le commissariat royal de l'émigration à Milan est chargé d'enquêter sur les conditions dans lesquelles se trouvent les Italiens en dehors de leur pays et il n'accorde qu'ensuite le permis de recruter.

Le gouvernement italien s'est déjà prononcé dans des cas spécifiques, il a déjà défendu de recruter de ses nationaux pour des travaux où sont déclarés la grève ou le lock-out, il a imposé un salaire au moins égal à celui pratiqué couramment dans la région. Actuellement, ce gouvernement nous pose des questions sévères pour l'organisation du recrutement de la main-d'œuvre. C'est donc une leçon à tirer. C'est donc au Parti Socialiste à tirer profit de toutes ces choses, à en déduire le côté pratique et à savoir mener le prolétariat vers des réalisations tangibles, car, comme le dit Frossard, nous ne sommes pas dans un pays où l'on ne fait pas la Révolution sans les organisations ouvrières et où la Révolution ne peut vivre que par elles.

Frossard a raison : ce n'est pas de Russie que nous devons attendre de leçons : nous avons besoin de liberté de mouvement, et sans organisation, sans éducation, la Révolution ne serait que de façade et elle n'aurait pas la continuité de laquelle doit profiter le prolétariat.

Ch. SAINT-VENANT,
Député.

La question financière d'Union des Alliés

MILLERAND LA PROCLAME

Le président du Conseil, M. Millerand, au cours d'une interview, a affirmé que les conversations de Londres ont démontré nettement la volonté d'union des alliés. Il a insisté sur l'important succès de ce que l'Angleterre a admis la thèse française, qui maintient les Turcs à Constantinople.

Relativement à la question financière, M. Millerand a déclaré que les conversations vont se poursuivre activement. Toutefois, il convient d'attendre la fin des opérations des prochains emprunts français et anglais après lesquels l'Angleterre montrera sous une forme tangible qu'elle n'entend nullement se dérober à l'appui qu'elle nous a promis.

De son côté, M. François Marsal a exprimé toutes les satisfactions qu'il éprouvait des résultats déjà acquis, notamment du fait que les alliés ont trouvé dans la Société des Nations les éléments nécessaires à une tentative mondiale en vue de la solution du problème des changes.

Le Président de la République a décoré Verdun-la-Victorieuse

Verdun, 16 février. — Le train présidentiel, venant de Thionville, est resté en gare, pendant la nuit, à Etain. Le président de la République tint avant son départ pour Verdun, à parcourir les rues de cette petite ville qui, en 1914, comptait 3.000 âmes, mais qui n'est plus aujourd'hui qu'un amas de ruines.

A 8 heures 30, M. Poincaré remonte dans son train avec MM. Maginot, Thul, Perrette et Serot. La ligne traverse l'immense et sauvage campagne hérissée encore des défenses les plus diverses, surtout de barbelés, toute ridée de boyaux que la bataille a laissés devant Verdun.

Le président de la République quitte, à 9 h. 15 son wagon en gare de Verdun.

Verdun est déjà titulaire de la croix de la Légion d'honneur, de la croix de Saint-Georges de Russie, de la Military Cross britannique, de la médaille de la Valeur Militaire d'Italie, de la croix de Léopold Ier de Belgique, de la médaille du Monténégro, d'un sabre d'honneur décerné par le Japon, d'un sabre d'honneur décerné par le gouvernement français. Le président de la République lui apporte aujourd'hui la croix de guerre. Il y a lieu de faire remarquer que l'attribution de la croix de la Légion d'honneur décernée à la ville entraînait déjà automatiquement la croix de guerre pour le blason de Verdun; c'est une nouvelle palme avec félicitation spéciale que le président ajoute aujourd'hui à celles qu'a méritées la ville.

M. Poincaré est salué sur le quai de la gare par MM. Méry, préfet de la Meuse; Robin, maire de Verdun; les généraux Duport, commandant le 6e corps; Boisset, commandant d'armes; Grosdidier et Chevalier, sénateurs; Ravault et Lecourtier, députés.

Le cortège présidentiel se rend au cimetière militaire du faubourg Pavé. Le premier geste du président de la République dans la ville où se sacrifièrent le plus de Français pour sauver la patrie, est un hommage aux morts. M. Poincaré dépose une palme au pied de la grande croix élevée au centre du cimetière où sont déjà accrochées des centaines de couronnes.

Après être allé ensuite visiter le village de Bras, au pied de la côte du Poivre, le cortège rentre à Verdun.

M. Poincaré traverse à pied la cité lorraine jusqu'au collège Buvignier, où le maire lui présente les autorités. Dans la cour du collège, qui est de très grande dimension, une estrade est élevée. Une grande foule est massée devant cette tribune, où M. Poincaré et les personnages qui l'accompagnent prennent place.

Le président prononce alors un long discours au cours duquel il parla de la résistance légendaire de cette ville qui porta si haut le prestige de la France.

M. Poincaré termina en disant : « Puissent tous les citoyens, unis dans le respect de la République, consolider le traité de Versailles et en tirer des conséquences légitimes, dans l'intérêt de la France et de l'humanité ».

Puis la cérémonie de la décoration de la ville souleva l'enthousiasme. Le maire remercia ensuite le président de la République qui quitta le collège pour aller visiter la cathédrale et le Musée avant d'aller déjeuner à l'Hôtel de Ville, où la municipalité lui offrait un déjeuner.

M. Poincaré regagna ensuite la gare, à 14 heures, et remonta dans son train qui partit aussitôt pour Paris, où il est arrivé dans la soirée.

L'Appel de la Classe 20

CE QUE DOIVENT FAIRE LES ETUDIANTS ET LES JEUNES GENS DES REGIONS LIBEREES POUR OBTENIR UN SURSIS.

Le nouveau projet de loi relatif à l'appel de la classe de 1920, vient d'être déposé par le Gouvernement.

Le contingent serait appelé en une seule fois. Des mesures sont prises pour que cet appel puisse avoir lieu dans la première quinzaine de mars.

Aucune attribution nouvelle de sursis en vertu de l'article 21 de la loi de recrutement n'est prévue pour les jeunes gens qui n'ont pas obtenu ce sursis au moment de la révision de leur classe en septembre 1918.

Par contre, il a été décidé de n'incorporer que le 1er octobre avec le contingent des ajournés (dont la révision aura lieu au printemps) :

1. Les étudiants (élèves des Facultés, élèves des Ecoles, candidats aux Ecoles civiles ou au Baccalauréat, élèves des Ecoles normales primaires) ;

2. Les jeunes gens originaires des régions libérées et y résidant actuellement, sauf ceux qui demanderont à être appelés en mars avec leur classe.

Les intéressés visés aux deux paragraphes ci-dessus, devront faire connaître, avant le 25 février, dernier délai, leurs desiderata, par écrit, au Commandant de leur bureau de recrutement.

Ceux qui opteront pour l'appel retardé au 1er octobre devront joindre à leur demande :

A) « Les Etudiants » : un certificat du Doyen de la Faculté, du directeur d'Ecole, proviseur, chef d'établissement. (L'enseignement libre aura les mêmes droits que l'enseignement officiel).

B) « Les jeunes gens originaires des Régions libérées » : un certificat du maire de leur commune attestant qu'ils y résident actuellement.

NOTA. — Il est bien entendu :

1. Que les jeunes gens ajournés qui seront revisés au printemps conservent le droit de demander un des sursis prévus par les articles 20 et 21 de la loi de recrutement ;

2. Que les jeunes gens titulaires actuellement d'un sursis d'incorporation, régulièrement accordé par le conseil de révision, quelle que soit l'époque à laquelle ils viendront accomplir ou terminer leur service actif, seront rigoureusement astreints à parfaire la durée du service imposé au contingent de la classe dont ils font partie.

LE RELÈVEMENT des Tarifs de Chemins de Fer

IL VA DE 45 A 115 POUR CENT, MAIS IL Y A DES CAS D'EXCEPTION

La loi autorisant un nouveau relèvement temporaire des tarifs de chemins de fer a paru à l'« Officiel ».

En voici les dispositions essentielles :

Le nouveau relèvement s'ajoutera à celui de 25 % autorisé par la loi du 31 mars 1918 sans porter sur cette dernière majoration; il pourra atteindre 45 % pour les voyageurs de 3e classe, 50 % pour les voyageurs de 2e classe, 55 % pour les voyageurs de 1re classe et 115 % pour les marchandises. La majoration prévue par la présente loi ne s'appliquera pas aux abonnements actuellement délivrés aux ouvriers, employés et élèves des écoles en vertu des tarifs en vigueur.

Il entrera en vigueur cinq jours après que la modification aura été portée à la connaissance du public par voie d'affiches.

Dans les familles comptant trois enfants de moins de dix-huit ans ou davantage, sur la demande du chef de famille, le père, la mère, et chacun des enfants de moins de dix-huit ans recevront une carte d'identité strictement personnelle leur donnant droit à une réduction sur les nouveaux tarifs de chemins de fer de

30 % pour les membres des familles de trois enfants;

40 % pour les membres des familles de quatre enfants;

50 % pour les membres des familles de cinq enfants;

60 % pour les membres des familles de six enfants;

70 % pour les membres des familles de sept enfants;

Les mutilés et réformés de guerre ayant au moins 50 % d'invalidité pourront, sur présentation de leur carte d'invalidité, obtenir le transport à quart de place sur tous les réseaux en seconde et en troisième classe. Cette mesure sera également étendue à la personne accompagnant un mutilé de guerre dont l'invalidité est de 100 %.

Pour obtenir la carte au tarif réduit, les intéressés devront s'adresser à la mairie de leur commune et produire avec leur titre de gratification de réforme une photographie de la dimension de trois centimètres sur quatre.

Les cartes des réformés ayant besoin pour voyager de l'assistance d'une tierce personne, porteront deux barres rouges en croix, les autres ne porteront qu'une seule barre rouge.

Wiart-le-Traître devant ses Juges

Le voici avec ses complices sur les bancs du Conseil de Guerre

Les débats relatifs à l'affaire Wiart ont commencé hier, à une heure et demie, en l'Hôtel des Canonniers Sédentaires de Lille, devant le premier conseil de guerre de la 1re région.

Le tribunal était composé de la façon suivante : Président : colonel Rahoult, du génie; Commissaire du Gouvernement : commandant Machart-Gramont; Juges : chef d'escadron Combes, capitaines Vial et Pruvost; lieutenants Fontenelle et Guillemot; adjudant Rébreux.

Greffier-rapporteur : capitaine Wingler.

L'acte d'accusation

C'est Me Moitier qui défend Wiart et la fille Leroy; Me Moithy est l'avocat de Fernand Telliez, et Me Luc-Decroix l'avocat de Aug. Racine.

Après que le colonel Rahoult eût déclaré l'audience ouverte, le greffier, M. Wingler, donne lecture de l'acte d'accusation.

Wiart est accusé d'avoir dénoncé de nombreuses personnes et participé à un grand nombre d'arrestations.

Impassibles, les inculpés écoutent cette lecture. Wiart donne l'impression d'un homme assez sûr de lui-même. Le gaillard est bien bâti, fortement constitué, et ne donne nullement l'impression d'avachissement que donnait Richard.

La fille Leroy semble souffrante et, au cours de l'acte d'accusation, regarde assez fréquemment Wiart, comme toute étonnée des nombreuses charges qui pèsent sur son ancien amant.

La fille Leroy est accusée d'avoir aidé Wiart à deux ou trois de ses opérations.

A. Racine est inculpé d'avoir chargé un certain nombre de personnes devant le conseil de guerre boche, et d'avoir fourni des renseignements aux Allemands.

F. Telliez a dénoncé Belliez Auguste, qui avait installé un poste de T. S. F. chez lui.

Les témoins sont au nombre de 80.

Ici, le rapporteur aborde le récit des faits que nous avons déjà relaté dans ce journal. Nous n'y reviendrons donc pas aujourd'hui, nous bornant à signaler qu'il s'agit tour à tour de la besogne patriotique accomplie par Me Battistini et par MM. Dhalluin et Doucedame, de l'arrestation de M. Dhalluin et de M. Leuridan, après l'odyssée de Wiart, de Avesnes-lez-Aubert à Maubeuge, à travers la forêt de Mormal. On connaît les explications de Wiart sur ces points. Explications contradictoires. D'ailleurs, puisqu'il donna tour à tour deux versions différentes sur ces faits, versions que nous reproduisions samedi dernier.

Le rapport donne ensuite connaissance des déclarations de Wiart au conseil de guerre allemand, déclarations desquelles il ressort que Wiart était entièrement au service des Allemands.

Le capitaine Wingler en arrive alors au rôle assez effacé joué par la fille Olympe Leroy. On sait comment Wiart fit sortir cette personne de l'hôpital où elle était soignée et se l'adjoignit comme complice, semble-t-il.

Ce qui est certain, c'est le rôle joué par Wiart, opérant lui-même l'arrestation du jeune Degay, le 26 septembre, en le menaçant d'un revolver. Pour cette arrestation, Wiart reçut 200 marks. Au cours des confrontations qui suivirent cette arrestation, Wiart menaça Degay de lui donner des gifles, et ce, devant le tribunal allemand.

Au cours d'une audience du tribunal allemand, Wiart aurait déclaré être entré au service du contre-espionnage français pour livrer les membres de ce service à la police allemande. Depuis, il s'est défendu n'avoir fait cette déclaration que contraint par Forster et Von Kirchenheim.

Mais pourquoi Wiart fut-il arrêté en 1917 par les Allemands. Il semble bien que n'ayant plus besoin du traître, les Boches, se méfiant de lui, prirent le parti de le mettre à l'ombre et de l'expédier ensuite en Allemagne.

Là finit l'odyssée de Wiart pendant l'occupation. Il revint à l'armistice, fut arrêté, et tenta de s'évader en octobre dernier.

En conséquence, Wiart est mis en accusation devant le conseil de guerre, de même Olympe Leroy, Auguste Racine et Fernand Telliez, accusés de faits moins graves.

Un incident d'audience

Une suspension d'audience de dix minutes, et le procès suit son cours.

De suite, Me Moithy soulève un incident en demandant la disjonction de l'affaire Telliez d'avec l'affaire Wiart.

« Au cours du volumineux rapport ayant trait à Wiart, dit-il, pas une seule fois, le nom de Telliez n'apparaît. Rien ne permet d'affirmer la connexité entre les faits reprochés à ces deux inculpés. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien disjoindre les deux affaires.

M. le Commissaire du Gouvernement convient que les deux affaires n'ont guère de rapport entre elles. La seule objection qu'il pose, c'est que la remise de l'affaire Tellier en retardera la conclusion.

Le Conseil se retire pour délibérer et, après dix minutes, revient avec des conclusions repoussant la disjonction, attendu que Telliez aurait déclaré au cours de l'instruction connaître Wiart.

L'interrogatoire de Wiart

Le colonel Rahoult, après lecture de l'acte d'accusation, interroge Wiart.

Le Président. — Où étiez-vous au début de la guerre ?

Wiart. — J'étais en prison à Douai, où je purgeais une peine de trois mois qui m'avait été infligée pour coups. Au point de vue militaire, j'ai été réformé pour surdité. Je suis sorti de prison le 24 mars 1915, avec le nommé Guilbert, avec qui j'avais été condamné.

Je fus d'abord employé par les Boches à l'arsenal de Douai; après avoir saboté une machine, je fus arrêté et employé à un autre travail, au four crématoire. Je m'évadais à nouveau et regagnais Cambrai.

Le Président. — Racontez-nous cette évasion ?...

Wiart. — Je me suis sauvé en passant par une fenêtre située à une hauteur de quatre mètres du sol. Je rencontrai Mlle Valembois, qui m'aida à regagner les environs de Cambrai, par Aubigny-au-Bac, où je traversais le canal à la nage.

— Et Wiart continue son récit fantastique; il prétend être entré dans Cambrai avec la carte d'identité de son père et s'être caché chez ses parents dans le grenier.

C'est alors qu'il fit connaissance de M. Deron, de M. Waël-Capron, et de diverses autres personnes, à qui il fait le récit d'exploits imaginaires. Voulant passer en Hollande, il s'ouvre de son dessein à M. Waël-Capron, qui le présente à Mme Battistini.

Cette dame lui fournit le moyen de gagner la Hollande en passant par Bruxelles. Avant de partir, Wiart prétend avoir inscrit sur son carnet des renseignements qui lui avaient été donnés par M. Guérin et qui étaient destinés aux troupes françaises. Ce fut en compagnie d'un nommé Loyson et de M. Vanhabe, qu'il tenta de gagner Bruxelles, vers la fin juillet, par Bouchain, Lourches, Denain, La Croix d'Anzin et Odometz, en deçà de la forêt de Raismes. Un peu plus loin, il passe la frontière et gagne Péruweltz, Enghien et Bruxelles, où il ne trouve pas la personne — M. Thuilliez — pour qui il avait une recommandation de Mme Battistini.

En désespoir de cause, il s'adresse à un commissaire de police. On l'héberge avec ses deux camarades, pour une nuit. Un homme charitable, M. Wilmaers, leur donne ensuite asile pour quelques jours, après quoi, ne trouvant pas le moyen de gagner la Hollande, les trois fugitifs retournent à Cambrai; « en deux jours, prétend Wiart, et vers la mi-août ».

Il va voir M. Guérin, puis Mme Battistini et M. Waël-Capron, à qui il dit n'avoir pu passer.

Ici, le Président fait remarquer à Wiart certaines invraisemblances de son récit.

— Sept ou huit jours après, Wiart prétend que M. Waël-Capron l'envoya chercher et le mit en rapport avec M. Doucedame.

C'est alors que celui-ci lui aurait proposé de porter à Maubeuge, deux fois par semaine, les plis du service de contre-espionnage. M. Dhalluin arriva, sur ces entrefaites et on lui présenta Wiart, avec qui il partit au café, puis de là pour Avesnes-lez-Aubert, où ils arrivèrent le soir, à 9 heures, chez M. Loridan.

C'est là qu'on remit à Wiart, de la manière que nous avons déjà raconté, les documents à porter à Maubeuge, chez M. Vandame.

Le lendemain, il partait à 5 heures 30, gagnait la forêt de Mormal, où M. Dhalluin le quittait. Wiart prétend s'être égaré dans la forêt, avoir été remis dans la bonne route par un bûcheron, avoir rencontré une motocyclette et s'être caché dans un fossé en même temps qu'un homme qui le précédait. Quand la motocyclette fut passée, il sortit de sa cachette, lia connaissance avec cet homme, qui l'accompagna jusqu'à l'entrée de Maubeuge et lui donna asile pour la nuit.

Le lendemain, cet inconnu, qui n'était autre que Armand Janne, un Belge au service des Allemands, lui indiqua la maison de M. et Mme Vandame. Wiart entra chez M. Vandame, qui refusa de prendre ses lettres; à sa sortie, il remarqua que A. Janne l'attendait au coin de la rue. Le Belge l'emmena chez lui pour le sustenter et, au cours du repas, le fit jaser.

Wiart lui avoua, croyant avoir affaire à un ami qu'il portait quelquefois des lettres chez M. Vandame.

A. Janne sortit et revint avec un homme de forte corpulence, se disant policier anglais et qui n'était autre que Forster. Wiart, après avoir vu les papiers du policier anglais, crut à la soi-disant qualité de Forster.

Le jour même, Forster, connaissant son secret, le mettait en état d'arrestation et lui prenait ses papiers.

C'est alors que l'Allemand — prétend Wiart — lui proposa de passer en Angleterre avec lui. Wiart accepta — dit-il — avec l'arrière-pensée de faire arrêter Forster sitôt arrivé en Angleterre.

Cela fait, Forster lui proposa de retourner à Avesnes-lez-Aubert chez Me Loridan, où on ferait un simulacre d'arrestation de Wiart, pour motiver sa disparition.

M. le Président fait alors remarquer à Wiart que sa version est en contradiction avec celle de Janne, qui prétend, lui, avoir fait la connaissance de Wiart à la sortie d'un bureau de police boche, le matin même de ce jour.

Là-dessus, on lève la séance et on remet à demain, à 1 heure 30, la lecture de la déposition de Janne.

V. BRIGOGHE.

UN DRAME DE LA MER

COMMENT PERIT LE « VILLE-D'ALGER »

Le paquebot « Ville-d'Alger », capitaine Rebours, de la Compagnie havraise péninsulaire, partit de la Réunion le 1er février dernier, avec 91 passagers et 50 hommes d'équipage et un chargement de rhum et de sucre. Le même jour à 20 heures, alors qu'il se trouvait à environ 120 milles de la Réunion, le navire lança un appel de détresse par T. S. F. indiquant qu'il avait le feu à bord.

Ce radio-télégramme fut reçu par l'île Maurice, qui le transmit le 2 février à la « Ville-du-Havre » à ce moment dans le port de Tamatave. Ce steamer prit la mer à 10 heures du matin, se portant au secours de la « Ville-d'Alger », qu'il rencontra le 5 février, à midi, par 18°44 de latitude sud et 51°58 de longitude est. Le navire qui brûlait était complètement abandonné et semblait se diriger vers le nord-ouest à la vitesse d'un nœud. Toutes les embarcations avaient été mises à la mer, mais aucune ne fut retrouvée.

Le commandant de la « Ville-du-Havre », obligé de revenir à Tamatave le 6 février par suite de manque de charbon, indique que les naufragés avaient dû tenter de regagner la Réunion dont ils ne paraissaient plus séparés que par 70 milles, mais estima qu'il était impossible que les naufragés aient pu tenir contre une mer démontée. Toutefois, le commandant du navire américain « Westport », alors sur rade de Tamatave, a offert généreusement de partir à la recherche des naufragés au large de Madagascar et a levé l'ancre le 6 février, à 17 heures.

La présence de l'épave de la « Ville-d'Alger » dans cette partie de l'Océan Indien constitue un gros danger pour la navigation.

Une baleinière a pu atterrir à Foulpointe. Il n'est malheureusement plus guère permis de conserver quelque espoir pour les autres embarcations qui ont été mises à la mer.

LE CRIME D'UN VIEUX JALOUX

IL TUA SON RIVAL

Marseille, 16 février. — Bien que sexagénaire M. Uff courtisait la voisine de M. Décès.

Bien que septuagénaire, M. Décès en prit ombrage.

Une querelle survint : armé d'un fusil, M. Décès tua son rival.

La troisième Internationale

LA LOIRE-INFERIEURE VOTE POUR ELLE

Nantes, 16 février. — Le Congrès Socialiste de la Loire-Inférieure a décidé, par 21 voix contre 14, d'adhérer à la troisième Internationale.

La motion Renaudel, demandant le maintien de la section française dans la deuxième Internationale, n'a obtenu aucun mandat.

LE CONGRES D'AVIGNON Y SOUSCRIT

Avignon, 16 février. — Le Congrès socialiste unifié tenu à Avignon, a adopté à une grande majorité une motion pour la troisième Internationale.

LE GARD AUSSI, MAIS...

Alais, 16 février. — Le Congrès socialiste du Gard qui s'est tenu hier, a décidé à une grosse majorité, d'adhérer à l'Internationale, sous réserve que les décisions du Congrès de Moscou et des soviets soient répudiées.

Les paysans Suisses vont nous envoyer du bétail

C'EST UN CADEAU

L'Union suisse des paysans a organisé parmi ses membres une collecte en vue de fournir du bétail au Nord de la France. Jusqu'ici 240.000 francs suisses ont été ainsi récoltés.

MM. Verniers et Plichon ne seront pas remplacés

SI LE PROJET SENATORIAL EST VOTE IL FAUDRA ATTENDRE LA VACANCE D'UN TROISIEME SIEGE

Paris, 7 février. — La commission de la réforme électorale réunie sous la présidence de M. Maillard a examiné la proposition relative à la limitation des élections partielles. Le texte voté par la Chambre était ainsi conçu : Toutefois deux vacances seront nécessaires pour qu'il y ait une élection partielle dans les circonscriptions ayant plus de 4 députés et 12 au plus, trois vacances seront nécessaires dans les circonscriptions ayant plus de 12 députés.

La commission sénatoriale sur la demande de M. Alexandre Bérard a été d'avis que les élections partielles ne pourraient avoir lieu que dans les départements ayant plus de 8 députés, alors il y aurait deux vacances et dans les départements ayant plus de 15 députés au cas où il y aurait trois vacances.

M. Bérard, déjà rapporteur devra présenter son rapport dans ce sens.

UN ENFANT DE QUATRE ANS AUX "OUBLIETTES"

SA MÈRE LE LAISSAIT MOURIR DE FAIM ET DE FROID

Au numéro 45 de la rue de la Tête-d'Or, à Lyon, demeurent depuis un mois environ, dans une chambre garnie, une demoiselle Reynard avec son ami, M. Ginet.

Il y a une quinzaine de jours, Mme Reynard mère amenait un charmant garçonnet rayonnant de santé. C'était le petit Roger, fils de Mlle Reynard. La grand'mère partit et l'on n'aperçut plus le bébé qu'à de rares intervalles. Sa mère disait qu'elle l'avait confié à la crèche municipale.

Hier matin, une voisine entendit du premier étage des sanglots d'enfant dans le logement du ménage Reynard-Ginet. Inquiète, car elle croyait l'appartement vide, elle courut ouvrir la porte.

Dans la pièce sans feu, le petit Roger, demi-nu, transi de froid sur un grabat d'une saleté repoussante, hurlait à la faim. On chercha les aliments que les parents avaient dû laisser. Nulle part, aucune trace de provisions.

Depuis quinze jours, le petit Roger était abandonné de six heures du matin à dix heures du soir, sans nourriture, sans soins, au milieu de ses déjections. La fringale du pauvre gosse était telle qu'au moment où les voisins entrèrent, il portait à sa bouche des choses innommables.

Le docteur Pravaz n'a relevé sur le corps du petit abandonné aucune trace de violences.

Le petit Roger a été admis à la Charité hier. Sa constitution robuste permet d'espérer qu'il se rétablira rapidement.

Quant à la mère dénaturée, elle aura à répondre devant les juges de sa négligence coupable.

On ne les aura pas

Les Boches jugeront les Boches

LES DIRONT-ILS COUPABLES ?

Dans leur réponse à la note allemande du 29 janvier, les alliés prennent acte de l'intention de l'Allemagne de juger les coupables d'infraction au droit international.

Ils constatent que cette action n'est pas contraire aux stipulations du traité et déclarent qu'ils s'abstiendront complètement d'une procédure en attendant les résultats et en réservant expressément leur liberté d'action.

Discipline syndicale

UN MOUVEMENT SUSPENDU DANS LA MARINE

Marseille, 16 février. — La grève de démonstration projetée pour demain par les Inscrits maritimes n'aura pas lieu. La Fédération de Paris vient de donner ordre aux Syndicats marseillais de suspendre tout mouvement et d'éviter le moindre retard dans la navigation, afin de prouver la discipline et l'ordre qui existent dans la marine organisée.

Le Roi des Belges a décoré des "embochés"

MAIS CE SONT DES HEROS

Le Roi des Belges vient de prendre l'arrêté suivant :

« La croix de chevalier de l'Ordre de Léopold avec liserés d'or, mise à l'ordre du jour de la nation et attribution de la croix civique de 1re classe 1914-1918, est décernée à :

M. d'Havé Théophile, de Gand (décédé) ;
Mlle d'Havé Marie-A.-Th.A., de Gand ;
Mlle d'Havé Louise-M.-C., de Gand.

« Acceptant de travailler pour l'ennemi avec la ferme volonté de servir sa patrie, d'Havé, aidé par ses filles, fit parvenir au gouvernement belge des modèles de masques contre les gaz asphyxiants et des rapports militaires de la plus haute importance. Trompés comme les Allemands, les braves Gantois écrasèrent sous le mépris ces héros qui risquaient leur vie sans pouvoir crier la vérité. Le père mourut de douleur et l'une de ses filles dut prendre le chemin de l'exil. Aujourd'hui que le secret est levé, la patrie reconnaissante paie sa dette envers ceux qui sacrifièrent jusqu'à leur honneur, pour la cause nationale ».

Histoire de Brigands

UN VOYAGEUR EST DEPOUILLE ET EMPRISONNE PAR UN AGENT DE POLICE, DEUX FAUX POLICIERS ET UN BOLCHEVIK.

Une singulière mésaventure est arrivée à un voyageur polonais descendu à l'hôtel de l'Europe, rue des Clercs, à Metz. Dans la chambre où il dormait, trois individus se présentèrent comme agents de police, fouillèrent ses bagages, sous prétexte qu'il était soupçonné de faire le trafic de l'argent. Ils lui prirent une somme de 20.000 marks, qu'ils confisquèrent, puis le firent lever et le conduisirent dans une caserne, où ils le remirent au poste comme déserteur.

Deux d'entre eux ont été arrêtés; l'un était vraiment agent de police, nommé Schwartz, 22 ans; l'autre, René Etienne, 20 ans, a été appréhendé à la gare; le troisième est inconnu.

L'enquête ayant établi la complicité du portier de l'hôtel, un nommé Arnold Lennarth, 20 ans, arrivé depuis deux jours, à Metz, il a été arrêté. Dans ses bagages, restés en gare, on a trouvé des papiers établissant que cet individu, signalé comme bolchevik, se faisait passer pour détective privé. Il était même chargé de plusieurs affaires.

M. le Curé condamne la danse

SES CARREAUX ONT « VALSÉ »

Tulle, 16 février. — Le curé d'Aix, dans un sermon, avait condamné la danse et les bals.

A titre de représailles, deux jeunes gens ont brisé dans la nuit les carreaux du presbytère.

Le curé a déposé plainte.

Les instituteurs du Tarn vont à la C. G. T.

Albi, 16 février. — L'Amicale des Instituteurs du Tarn, après une vive discussion, a voté la transformation de l'Amicale en Syndicat avec affiliation à la C. G. T.

ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-53

AU COMITÉ D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre d'eau de Javel, brosses, pommes à 0 fr. 45 le kilo; beurre de Normandie, 13 fr.50 le kilo; beurre frais de Normandie, 16 fr. le kilo.

Vin rouge (1 fr. 75 le litre) : mardi 17, de 8 h. à 11 h. ; 12e et 11e, jaunes et vertes.

Pommes de terre (0 fr.35 le kilo) : mardi 17, de 8 h. à 11 h., 12e et 13e, jaunes et vertes.

Les personnes du 3e secteur (cartes vertes) qui n'auraient pas été à leur ravitaillement hier après-midi peuvent se présenter mercredi soir, de 3 h. 1/2 à 4 heures.

LE REPOS HEBDOMADAIRE
Une demande de dérogation

Conformément aux instructions de M. le Préfet du Nord, le maire de la ville de Roubaix porte à la connaissance des syndicats intéressés que des enquêtes sont ouvertes sur les demandes de dérogations présentées par divers commerçants, par application de l'article 35 du Code du Travail et de la Prévoyance sociale. (Livre 2 ; loi du 26 novembre 1912.)

Ces demandes sont déposées au secrétariat de la Mairie, où elles seront communiquées un mois au plus aux dits syndicats et ceux-ci devront, avec leur avis, faire connaître à quel titre ils sont intéressés à l'enquête.

Celles qui sont parvenues à la Mairie de Roubaix concernent les professions suivantes : Modes, Mme Sevestre, 8, place de la Liberté.

LES CONTREMAITRES DU TEXTILE SECOURENT les EMPLOYES de BANQUE

L'Association amicale et professionnelle des contremaîtres et surveillants du textile de Tourcoing, Roubaix et environs, dont le siège est 38, boulevard Gambetta, à Tourcoing, a fait remettre, par son secrétaire, M. Hautson, une première somme de 1.000 francs pour les employés de banque en grève.

Le Syndicat des Employés remercie les contremaîtres et surveillants du textile de cette belle manifestation de solidarité et espère que cet exemple sera suivi par les autres groupements.

TOURCOING

VOL DE CHARBON A LA GARE

Dimanche matin, à onze heures, deux jeunes filles, Madeleine Vroone, âgée de 17 ans, et Anna Ellebuyck, âgée de 20 ans, toutes deux demeurant à Wattrelos, rue de Boulogne, 125, ont été surprises au moment où elles volaient du charbon à la gare des marchandises.

La police du 1er arrondissement ouvre une enquête.

ETABLISSEMENT MUNICIPAL DE BAINS

L'Etablissement municipal des Bains sera fermé le jour du mardi-gras.

TARIF DE LA VIANDE

Ce tarif modifié par arrêté municipal du 16 février 1920 est applicable à partir du 16 février 1920.

Bœuf frigorifié 1re catégorie filet et aloyau, 7 fr. 20 le kilo; 2e catégorie : carré, culotte, train de côtes, 6 fr. 20 le kilo; 3e catégorie : pièce à queue, gîte à la noix, carotte d'aloyau, bavette d'aloyau, dessus de côtes, épaisse raccource, épaule, côtes à l'atteinte, gras de rognons, 5 fr. 20 le kilo; rognons, 4 fr. 20 le kilo; 4e catégorie : mince raccource, croisure, poitrine, jarrets, collet, 3 fr. 20.

La quantité d'os à attribuer par les bouchers ne doit pas dépasser le maximum de 250 gr. au kilo, pour les 1re, 2e et 3e catégories de bœuf frigorifié.

Mouton frigorifié : 1re catégorie : gigot, premières côtes, selle, filet, 5 fr. 90 le kilo; 2e catégorie : deuxièmes côtes et épaule, 4 fr. 90 le kilo; 3e catégorie : atteinte et fricassée, 3 fr. 10 le kilo; gras, 3 fr. 10; rognons, 1 fr. 10 la couple.

INSCRIPTION POUR LE CHARBON

Blanc-Seau, rue Claude Bernard. — Le mercredi 18 février. — Secteur 13, Cartes grises de huit heures et demie à onze heures et demie ; Cartes roses, de deux heures à quatre heures et demie.

1 et 2 personnes : 100 kilos pour 14.50 — 3, 4 et 5 personnes, 150 kilos pour 21.75 — 6 personnes et plus, 200 kilos pour 29 fr.

Les personnes sont priées de bien se conformer aux instructions.

VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement, place Sébastopol. — Le mercredi 18 février. — Un litre par personne pour 1 fr. 75.

Secteur 7, Cartes grises, numéros pairs, de huit à neuf heures ; numéros impairs, de neuf à dix heures ; Cartes roses, numéros pairs, de dix à onze heures ; numéros impairs, de onze à douze heures.

Secteur 8, Cartes grises, numéros pairs, de deux à trois heures ; numéros impairs, de trois à quatre heures ; Cartes roses, numéros pairs, de quatre à cinq heures ; numéros impairs, de cinq à six heures.

THEATRE MUNICIPAL (Direction : A. Santara)

Mardi 17 février, Matinée à trois heures, Soirée à huit heures : Tournée Rasimi « LA REVUE AFFOLANTE », 50 artistes. — Ballets. — Décors nouveaux. — 200 costumes.

— Jeudi 19 février, le grand succès de l'Apollo, « LES MARIS DE GINETTE », opérette en trois actes de Félix Fourdrain.

Autour de Roubaix-Tourcoing

COMINES

ALLOCATIONS. — Les bénéficiaires des allocations aux vieillards, infirmes et incurables, aux femmes en couches ainsi que des primes d'allaitement maternel, sont informés que le paiement de la période afférente au mois de janvier 1920 aura lieu à la mairie (bureau de bienfaisance), le mercredi 18 février, à 2 heures de l'après-midi. Les intéressés sont priés de se munir de monnaie.

AUX CONSEILS DE GUERRE

Kessner est-il coupable ?

L'instruction de l'affaire Kessner Adolphe et Bureau Johanna, de Roubaix, tire à sa fin. Kessner, sujet suisse, est poursuivi pour avoir fait œuvre de policier boche. Quant à sa maîtresse, elle est inculpée d'avoir témoigné à charge devant un conseil de guerre allemand dans l'affaire Maerschalk Raoul.

Le capitaine Parnier, chargé de l'instruction, n'a pu jusqu'à présent relever aucune charge particulièrement grave contre les inculpés en raison du peu de précision apporté par les témoins. Ceux-ci cependant ont l'impression que Kessner faisait partie de la police allemande, mais n'ont aucune preuve à donner, établissant nettement sa culpabilité.

On libère quatre poilus

Les soldats dont les noms suivent inculpés : Rageault Raymond, du 151e R. A. T. et Cordier Joseph, du 43e R. I., de tentative de vol ; Morin Léontesse, de bigamie et Crognier Maurice, de blessures par imprudence, ont été mis hier en liberté provisoire.